

FEDERATION FRANCAISE DE MUS
FRANTZIAKO MUS FEDERAZIOA

UNION BASQUE

Bayonne, le 04 novembre 2026

Règlement d'Engagement des Equipes au Championnat de France

1 - **Un joueur ne peut s'inscrire que dans un seul centre de mus**.
Un joueur ou une équipe inscrit(e) et / ou qui a joué, dans 2 centres sera éliminé(e) sur le champ.
2 - Chaque centre de mus est responsable de la régularité des éliminatoires locales qui s'y dérouleront.

3 – Chaque centre de mus est responsable de la véracité des équipes engagées.

4 - La Fédération se réserve le droit de vérifier les noms des équipes engagées dans le centre de mus.

5 – Aucune équipe du centre de mus ne sera acceptée aux cantonales si le délégué du canton n'a pas pu assister au déroulement de la compétition dans le centre.

6 – Qualification : Le mode de qualification pour la seconde phase du championnat est identique pour tous les centres de mus, à savoir :

- Centre ayant engagé de 6 à 10 équipes = 1 qualifiée
- Centre ayant engagé de 11 à 15 équipes = 2 qualifiées
- Centre ayant engagé de 16 à 20 équipes = 3 qualifiées
- Centre ayant engagé de 21 à 25 équipes = 4 qualifiées
- Centre ayant engagé de 26 à 30 équipes = 5 qualifiées
- Centre ayant engagé de 31 à 35 équipes = 6 qualifiées
- Centre ayant engagé de 36 à 40 équipes = 7 qualifiées
- Centre ayant engagé de 41 à 45 équipes = 8 qualifiées

7 – Pour le premier tour des cantonales : Ne seront acceptés que les joueurs ayant participé au championnat dans votre centre de mus.
Pour les Cantonales, chaque retard de 20 minutes sera sanctionné d'une manche en moins, et de 2 manches pour 40 minutes. Pour 1 heure de retard, la partie sera perdue. Les équipes qualifiées doivent respecter les horaires pour le bon déroulement du Championnat.

8 – Pour le 2ème tour des cantonales : Un joueur éliminé au 1er tour ne pourra en aucun cas remplacer un autre joueur au 2ème tour.

9 – Remplacement de joueurs pour le Lundi de Pâques : Un joueur ou une équipe qui s'est qualifié dans votre centre et qui ne peut pas jouer le Lundi de Pâques ne pourra se faire remplacer que par un autre joueur ou une équipe ayant participé au championnat de France **dans votre centre de mus et qui ne s'est pas qualifié pour les cantonales.**

Le Président
Ttotte ELGUE

FEDERATION FRANCAISE DE MUS
Centre Nelson Paillou 2, allée des Platanes
64100 BAYONNE Tél. 05 59 14 19 12
mail@federation-mus.fr
http://www.federation-mus.fr

Centre Départemental Nelson Paillou
2, allée des Platanes – 64100 BAYONNE
Tél. 05.59.14.19.12
E-mail : mail@federation-mus.fr
Site : www.federation-mus.fr